

DATE DE PUBLICATION : 30 janvier 2023

Le directeur de la Mise en œuvre de la politique monétaire

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, sous-gouverneur, le 9 janvier 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 10 janvier 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Franck AUBERGER, chef du service de Mise en œuvre de la politique monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Pauline LEZ, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Mise en œuvre de la politique monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Ludovic LUMBROSO, chef du service de Suivi et d'Animation des marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Angélique GASTAUD, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Suivi et d'Animation des marchés.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Véronique DALIBOT, chef du service Adjudications, Refinancement et Collatéral, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Thomas BERETTI, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Adjudications, Refinancement et Collatéral.

Délégation permanente est donnée à M. Benoît USCIATI, chef du service des Titres de créances négociables, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Alice ALGOT-SAME, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Titres de créances négociables.

Fait à Paris, le 30 janvier 2023

Jean-Michel BOUCARUT